

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA  
MAIRIE LE LUNDI 14 MAI 2018 À 19H30**

---

**PERSONNES PRÉSENTES :**

Alexandre Morin, maire suppléant  
Jacinthe Marcoux, conseiller au siège n°1  
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3  
Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4  
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5  
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

Josée Desmeules, directrice générale.

**PERSONNE(S) ABSENTE(S) :**

Guy Rochette, Maire

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Alexandre Morin, maire suppléant.

**19H00 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION- PROJET DE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE U-2018-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE U-2012-02 AFIN DE PERMETTRE LES MODIFICATIONS AUX  
MARGES LATÉRALES POUR UNE CONSTRUCTION  
COMPLÉMENTAIRE POUR LES HABITATIONS JUMELÉES OU EN  
RANGÉES DANS LES ZONES 11-Hb et 18-Hb.**

**1. GREFFE**

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 avril 2018;
- 1.4 Adoption de procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 avril 2018;

**2. FINANCE ET ADMINISTRATION**

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
  - 2.1.1 Comptes à payer
  - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Demande de réduction des coûts à la Mutuelle des Municipalités concernant le schéma de couverture de risques incendie;
- 2.3 Résolution modifiant le règlement E-2018-01;

### **3. DIRECTION GÉNÉRALE**

Aucun point.

### **4. TRAVAUX PUBLICS**

- 4.1 Mandat à Tetra Tech QI inc. pour actualiser le document d'appel d'offres pour la vidange des bassins des bassins d'eaux usées;
- 4.2 Mandat à GBI, experts-conseils inc., pour un service horaire pour de l'accompagnement supplémentaire au besoin pour les travaux;

### **5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 5.1 Autorisation de passage- Méga Relais Madame Lubrinski;
- 5.2 Achat d'un projecteur HD pour les productions cinémas;

#### **5.3 Aide financière évènements X-Terra**

### **6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- 6.1 Adoption du deuxième projet de règlement U-2018-06 modifiant le règlement de zonage no. U-2012-02 afin de permettre les modifications aux marges latérales pour une construction complémentaire pour les habitations jumelées ou en rangées dans les zones 11-Hb et 18-Hb;
- 6.2 Étude d'implantation d'un écocentre régional;

### **7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

- 7.1 Reconnaissance aux paramédics de la CTAQ;

### **8. PERMIS ET INSPECTIONS**

Aucun point.

### **9. CORRESPONDANCE**

### **10. VARIA**

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **1. GREFFE**

### **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire suppléant constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h32.

### **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **Résolution 2018-050**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,  
APPUYÉ par Jonathan Baker,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 14 mai 2017 avec l'ajout du point :

5.3 Subvention évènements X-Terra;

### **1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AVRIL 2018**

#### **Résolution 2018-051**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

-Séance ordinaire du 9 avril 2018;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker  
APPUYÉ par Marc Boiteau  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné avec la correction au point 4.3 pour l'erreur d'écriture de la CRIQ au lieu de CRIC tel que signifié par monsieur Jonathan Baker, conseiller;

### **1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2018**

#### **Résolution 2018-052**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôts du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

-Séance extraordinaire du 12 avril 2018;

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,  
APPUYÉ par Jonathan Baker,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné tel que déposé.

### **MENTION DE FÉLICITATIONS**

- Monsieur Marc Boiteau, conseiller municipal, et l'ensemble des membres du conseil municipal félicitent le groupe de citoyen qui ont participé au sauvetage de la structure de métal sur le lac;
- Monsieur Jonathan Baker, conseiller municipal, et l'ensemble des membres du conseil municipal félicitent madame Shirley Finn, les jeunes du groupe Scout ainsi que les citoyens qui ont ramassé les déchets aux abords du lac, il s'agit là d'un beau geste environnemental et cela mérite d'être souligné.

## **2. FINANCE ET ADMINISTRATION**

### **2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR**

#### **2.1.1 Comptes à payer**

#### **Résolution 2018-053**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 14 mai 2018 totalisent un montant de 72 117,51 \$ et 16 571,03 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

Il EST PROPOSÉ par Jacinthe Marcoux,  
APPUYÉ par Christiane Gosselin,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 12 mai 2018, et ce, selon les échéances prescrites.

#### **2.1.2 Compte à recevoir (taxes)**

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 12 mai 2018 qui totalisent un montant de 54 287,70 \$.

### **2.2 DEMANDE DE RÉDUCTION DES COÛTS À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

#### **Résolution 2018-054**

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC de la Jacques-Cartier une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 21 mars 2016;

ATTENDU QU'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 20 avril 2016 par la MRC de la Jacques-Cartier et est entré en vigueur le 4 mai 2016;

ATTENDU QUE l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures

contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s’y conformeront bénéficieront d’une exonération de responsabilité lors d’une intervention pour un incendie ou une situation d’urgence, à moins d’une faute lourde ou intentionnelle;

ATTENDU QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Lac-Delage, encourage la mise-en-œuvre des schémas de couverture de risques;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,  
APPUYÉ par Marc Boiteau,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Lac-Delage confirme avoir réalisé tous les objectifs annuels prévus au schéma de couverture de risques incendie, attesté le 21 mars 2016, pour la première année, et qu’elle s’engage à finaliser la mise-en-œuvre de ce schéma de couverture de risques incendie pour les quatre dernières années;

QUE la Ville de Lac-Delage demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu’annoncé par cette dernière, d’accorder à la Ville de Lac-Delage une réduction de prime de 10% au chapitre de l’assurance des biens (bâtiment /contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques incendie.

## 2.3 RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT E-2018-01

### Résolution 2018-055

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier le règlement E-2018-01 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt de 3 830 000 \$ et une dépense de 4 262 487 \$ pour des travaux de remplacement d’infrastructures prévus dans le cadre du Programme Infrastructure Québec-Municipalités (PIQM-Conduites) et du programme de la taxe d’accise (TECQ);*

ATTENDU QUE les modifications ne changent pas l’objet du règlement d’emprunt et n’augmentent pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jonathan Baker, et résolu à l’unanimité,

QUE le règlement E-2018-01 est modifié comme suit :

- Le deuxième ATTENDU est modifié afin de remplacer le mot « avec » par « sans »;
- L’article 0.1 est ajouté, lequel se lit comme suit : « Les articles 1 à 8 du Règlement E-2016-02 sont modifiés pour se lire désormais comme suit : »
- L’article 3 du règlement E-2016-02 est à nouveau modifié afin de le remplacer comme suit :

### ARTICLE 3

Le Conseil décrète la réalisation des travaux de réfection des rues publiques suivantes :

AQ = AQUEDUC  
ÉP= ÉGOUT PLUVIAL  
ÉS= ÉGOUT SANITAIRE

#### Secteur Ouest

- Rue Pied-de-Pentes (entre l'avenue du Sous-Bois et l'avenue des Villas AQ/ÉP/ÉS et face au garage municipal AQ /ÉS)
- Rue Pied-des-Pentes (entre l'avenue du Sous-Bois et du Ruisseau AQ/ÉP/ES)
- Avenue des Villas et changement de 2 lampadaires (au complet AQ/ÉP/ÉS)
- Rue du Manoir et changement de 2 lampadaires (entre la rue des Villas et la conduite d'émissaire - ÉP)

#### Secteur Est

- Rue des Crans (entre l'avenue du Verger et l'avenue des Monts) AQ/ÉP/ÉS
- Avenue des Monts (entre les numéros civiques 131 et 149) AQ/ÉP/ÉS et changement de 12 lampadaires;
- Avenue du Lac (entre les numéros civiques 39 et 35) AQ /ÉS
- Avenue du Verger (entre la rue des Crans et la rue des Sources) AQ/ÉP/ÉS
- Avenue des Cimes (entre la rue du Refuge et le numéro civique 104 (AQ/ÉS)

#### Secteur Manoir

- Nouvel émissaire pluvial (750 mm)

et ce, conformément à l'estimation détaillée préparée par Josée Desmeules, directrice générale, en fonction du coût de la plus basse soumission déposée en date de 3 avril 2018 et signé par nos ingénieurs, lequel document fait partie intégrante des présentes sous l'annexe A.

- L'article 9 devient l'article 2.

### **3. DIRECTION GÉNÉRALE**

**Aucun point.**

### **4. TRAVAUX PUBLICS**

#### **4.1 MANDAT À TETRA-TECH QI inc.**

#### **Résolution 2018-056**

CONSIDÉRANT QUE le rapport de mesures des boues du 19 juillet 2017 de la firme Eco-Tech H<sup>2</sup>O inc. conclue que le bassin no.3 doit être vider en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le dernier cahier des charges date de 2012 pour les bassins no.1 et 2 avait été fait par Tetra-Tech QI inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire réviser les documents d'appel d'offres en conséquence;

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Baker  
ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie un mandat à Tetra Tech QI inc. pour effectuer la révision du document d'appel d'offre de mars 2012 et pour faire les recommandations nécessaires relativement à la vidange, au transport et à la disposition des boues des étangs aérés de la station d'épuration des eaux usées pour un montant ne dépassant pas 5 000 \$ plus taxes.

QUE les sommes soient prises à même le budget 2018 au poste 02-414-00-411.

#### **4.2 MANDAT À GBI, SERVICES-CONSEILS**

##### **Résolution 2018-057**

CONSIDÉRANT QUE la Ville aura besoin d'une banque d'heures pour les services d'un ingénieur senior durant la période des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir d'une banque d'heures à raison d'environ 5 heures par semaine pendant 14 semaines pour un total de 70 heures pour un maximum de 9 240 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,  
APPUYÉ par Marc Boiteau,  
ET UNANIMENT RÉSOLU ;

QUE le conseil municipal mandate GBI, services-conseils, pour les services d'un ingénieur-conseil senior pour assister la municipalité dans sa prise de décision lors des travaux pour une banque d'heures maximum de 70 heures pour un total de 9 240 \$ plus taxes.

QUE ce montant soit pris à même le règlement d'emprunt E-2016-02.

#### **5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

##### **5.1 AUTORISATION DE PASSAGE MÉGA-RELAIS**

##### **Résolution 2018-058**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage pour la tenue du méga-relais madame Labrinski les 15 et 16 septembre;

CONSIDÉRANT QU'une partie du trajet (Grande-Ligne/ avenue du Lac pour se rendre au Manoir) passe sur des routes municipales;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart  
APPUYÉ PAR Jacinthe Marcoux  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le passage pour la tenue du Méga-Relais les 15 et 16 septembre à condition que la sécurité soit assurée par l'organisation

## **5.2 ACHAT D'UN PROJECTEUR POUR LES PRODUCTIONS CINÉMAS**

### **Résolution 2018-059**

**CONSIDÉRANT QUE** les cinémas estivaux se poursuivent cet été et qu'il y a lieu de compléter l'équipement pour offrir une qualité intéressante pour nos productions cinématographiques ;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart  
APPUYÉ PAR Jacinthe Marcoux  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat d'un projecteur HD pour la diffusion de nos cinémas estivaux au prix de 1 360 \$ plus taxes tel que la soumission de Solotech du 20 avril 2018.

**QUE** cette dépense soit prise à même le surplus accumulé au 31-12-2017.

## **5.3 AIDE FINANCIÈRE ÉVÈNEMENTS X-TERRA**

### **Résolution 2018-060**

**CONSIDÉRANT QUE** X-TERRA tiendra une course d'envergure internationale avec une classe élite;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une belle visibilité pour la Ville de Lac-Delage qui suscitera des retombées économiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite encourager la pérennité de l'évènement au Lac-Delage;

IL EST PROPOSÉ PAR Christiane Gosselin,  
APPUYÉ PAR Alexandre Poupart,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 1 000 \$ à X-Terra pour les événements de l'été 2018;

**QUE** cette dépense soit prise à même le poste budgétaire 02-130-00-970.

## **6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **6.1 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT U-2018-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. U-2012-02 AFIN DE PERMETTRE LES MODIFICATIONS SUIVANTES AUX MARGES LATÉRALES POUR UNE CONSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE POUR LES HABITATIONS JUMELÉES OU EN RANGÉES DANS LES ZONES 11-HB ET 18-HB**

### **Résolution 2018-061**

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une réunion du conseil tenue le 7 mai 2012, le conseil de Ville de Lac-Delage a adopté le *Règlement de zonage* numéro U-2012-02 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge approprié de modifier ce règlement pour prescrire de nouvelles normes d'implantation des constructions complémentaires des habitations jumelées ou en rangées dans les zones 11-Hb et 18-Hb;



**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a dûment été donné par Marc Boiteau, conseiller, à la séance du 9 avril 2018;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 9 avril 2018;

**ATTENDU QUE** l'assemblée de consultation publique a été tenue le 14 mai 2018 à 19h00 à la salle du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** le second projet de règlement n'a aucune modification par rapport au premier projet et a été adopté le 9 avril 2018;

**ATTENDU QUE** la disposition du présent règlement peut faire l'objet d'une approbation référendaire par les personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) et que l'avis a été dûment donné en date

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,  
APPUYÉ par Christiane Gosselin,  
ET UNANIMENT RÉSOLU :

**QUE** le conseil adopte le second projet de règlement de zonage numéro U-2018-06 modifiant les marges latérales pour les constructions complémentaires pour les habitations jumelées ou en rangée dans les zones 11-Hb et 18-Hb.

## 6.2 ÉTUDE D'IMPLANTATION D'UN ÉCOCENTRE RÉGIONAL

### Résolution 2018-062

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement édictant le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord) 2016-2021 (PMGMR) est entré en vigueur le 26 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Jacques-Cartier et ses municipalités ont l'obligation de prendre les moyens afin d'atteindre les objectifs du PMGMR et de mettre en œuvre les 36 mesures incluses dans ce dernier pour atteindre les cibles fixées;

**CONSIDÉRANT QUE** la mesure n° 31 du PMGMR exige des composantes de la CMQ qu'elles produisent des plans de mise en œuvre pour leur territoire respectif afin de préciser et de prioriser des actions adaptées aux réalités de leurs territoires, mais tout en s'assurant de la conformité aux objectifs du PMGMR;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Jacques-Cartier a procédé, pour son territoire, à la réalisation d'un plan de mise en œuvre du PMGMR couvrant la période 2017/2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de mise en œuvre vise à réduire la quantité de déchets produite sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier afin de répondre aux objectifs fixés par le PMGMR

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action prévoit la réalisation d'une étude sur l'optimisation des services dans la partie Est de la MRC en vue d'améliorer l'offre aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Stoneham-et-Tewkesbury, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Delage et Lac-Beauport ont demandé par résolution à la MRC de défrayer les coûts d'une étude d'implantation d'un

écocentre régional et que la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval a indiqué son intention d'y prendre part;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a fait la demande et a obtenu une aide financière du MAMOT dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre avec la MRC et les municipalités concernées visant l'établissement des objectifs communs et des éléments à inclure dans le mandat à octroyer pour la réalisation de l'étude, s'est tenue le 19 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,  
APPUYÉ PAR Alexandre Poupart,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution;
- **QUE** le conseil de la municipalité Lac-Delage réitère son désir de participer à l'implantation d'un écocentre régional selon la meilleure option convenue et découlant de l'étude à réaliser;
- **QUE** copie de la présente résolution est transmis à la MRC de La Jacques-Cartier.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

### **7.1 RECONNAISSANCE AUX PARAMÉDICS DE LA CTAQ**

#### **Résolution 2018-063**

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) fêtera son 30<sup>e</sup> anniversaire de fondation le 15 décembre prochain;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de souligner le travail et l'implication des paramédics sur le territoire de la Ville de Lac-Delage;

**CONSIDÉRANT** le professionnalisme, le respect de l'offre des services préhospitaliers d'urgence sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,  
APPUYÉ par Marc Boiteau,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Lac-Delage transmette des félicitations aux paramédics de la CTAQ pour leur excellent travail et leur implication sur le territoire de la municipalité.

## **8. PERMIS ET INSPECTION**

Aucun point.

## **9. CORRESPONDANCE**

10. **VARIA**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Résolution 2018-064**

Il EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,  
APPUYÉ par Jonathan Baker,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à 20h35.

---

Alexandre Morin, maire suppléant

---

Josée Desmeules, directrice générale